

# LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE



## Public concerné

Tout public juridique

## Prérequis

Aucun

## Niveau de la formation

Acquisition des fondamentaux



## Durée

4 heures



## Lieu

Visio conférence\*



## Prix

180 € HT / 216 € TTC  
par module

25% remise Jeune Avocat



## Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel  
d'Aix en Provence

## Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Acquérir les notions fondamentales de l'étude financière des entreprises en difficulté,
- Connaître et respecter les principes financiers,
- Apprendre comment reconnaître, détecter et prévenir les risques de difficultés pour l'entreprise, puis à mettre en place les solutions amiables au traitement préventif des difficultés des entreprises,
- Comprendre et mettre en place les procédures de sauvegarde classique et accélérée, redressement judiciaire ; puis connaître les indicateurs d'échec du traitement préventif des entreprises en difficulté, afin de mettre en œuvre les procédures y afférentes,
- Comprendre et analyser la faute de gestion, connaître et évaluer les sanctions personnelles, professionnelles, pécuniaires et pénales.

## Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'Predis.

## Contenu

- > Module 1 : L'étude financière de l'entreprise en difficulté.
- > Module 2 : Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté
- > Module 3 : Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté
- > Module 4 : La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

\*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

# LES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

## Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

## Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

## Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

## Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

## Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

## Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



## Intervenant

Bernard Messias

Magistrat, ancien Président de la Cour d'Appel d'Aix en Provence

Ancien président de chambre de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence (chambre commerciale, procédure collectives), Monsieur Bernard MESSIAS est le président de chambre de cour d'appel honoraire.

Il intervient également à l'Université Cote d'Azur dans la matière « Prévention des risques et de leurs conséquences au sein des entreprises commerciales ».

## Déroulé de la formation

*Chaque module correspond à une date de formation*

4h **Module 1 : L'étude financière de l'entreprise en difficulté.**

4h **Module 2 : Les traitements préventifs amiables des entreprises en difficulté**

4h **Module 3 : Les traitements préventifs judiciaires des entreprises en difficulté**

4h **Module 4 : La responsabilité du dirigeant d'entreprise et les sanctions encourues**

Durée totale des formations : 4H